



C-B-RRF: UY / 012B / FE / 012 YDE

MIL N° 900 / U08962CM

LAISSEZ PASSER INTERNATIONAL
N°558 / UNESCO

Après diverses investigations, le bureau de l'UNESCO du Cameroun, sous ordre du BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNESCO, autorise la libre circulation de la collection d'objets d'arts Antiques venant de l'Ouest du Cameroun, appartenant à Mr [REDACTED] de nationalité [REDACTED] résident en [REDACTED]

Les objets sont les suivants :

- 02 (deux) Monolithes
- 02 (deux) Statues Pygmées en Téracota
- 02 (deux) Statues en bois cloutés

Ce présent LAISSEZ PASSER autorise l'exposition de ladite collection dans n'importe quel musée au monde sous la supervision du propriétaire légal sous ordre de l'UNESCO INTERNATIONAL.

En foi de quoi nous lui délivrons ce présent LAISSEZ PASSER INTERNATIONAL pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le

01 Mars 2012

